
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

28 Juillet 2014

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 28 Juillet 2014 à 18h00 à PONTGIBAUD, Salle de la Mairie, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 24 Juillet 2014
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGEAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre OUACHEM

SANTE/SOCIAL

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE /PÔLE DE SANTE

Le conseil Communautaire 19 juin 2014 a acté le lancement d'une consultation afin de retenir un prestataire pour une mission d'Assistance Maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans.

Cette mission est une mission d'assistance générale à la maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique.

Le prestataire devra accompagner la collectivité dans toutes les étapes de la mise en œuvre de la réalisation de la Maison de Santé, découpées en 5 phases :

- 1- Etude de faisabilité et détermination de la localisation du projet la plus adaptée
- 2- Définition du programme et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle
- 3- Conception
- 4- Suivi des travaux
- 5- Réception - mise en service

La mission de base est l'étude de faisabilité, chacune des étapes suivantes est conditionnelle et devra être validée par un comité de pilotage.

Le prestataire retenu devra accompagner la collectivité dans son choix de localisation le plus opportun qui devra à la fois répondre au mieux aux attentes des professionnels dans un souci d'équilibre financier pour le maître d'ouvrage.

La consultation a été lancée le 1^{er} juillet.

La date limite de réception des offres était le 22/07/2014.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie pour l'ouverture des plis le 23/07/2014 et propose de retenir la proposition du Cabinet ASCOREAL, offre la mieux disante, compte tenu des références, des expériences, de la prestation, du nombre de jours dédiés à la mission (notamment le nombre de jours de terrain) pour les montants suivants :

Nom du prestataire	Réfèrent	VILLE	Prix TOTAL HT	1/ Etude de faisabilité	2/ Définition du programme	3/ Conception	4/ Travaux	5/ Réception et mise en service
				Prix	Prix	Prix	Prix	Prix
ASCOREAL	Patrice ARMANET	LIMONEST (69)	47 752,50 €	1 605,00 €	3 645,00 €	17 482,50 €	19 485,00 €	5 535,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offre et de retenir ASCOREAL pour la réalisation de la mission d'Assistance Maîtrise d'ouvrage à la réalisation d'une Maison de Santé pluridisciplinaire sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans pour les montants présentés ci-dessus.

ENFANCE/JEUNESSE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS A L'ASSOCIATION D'ACCUEIL DE LOISIRS « LES P'TITS VOLCANS »

L'Association « Les P'tits Volcans », gestionnaire de l'Accueil de Loisirs et des activités péri-éducatives du territoire Pontgibaud Sioule et Volcans a été créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive réunie le 17 juillet 2014. Les statuts de cette nouvelle association prévoient 7 sièges au Conseil d'Administration pour les représentants des élus du territoire au sein du collège « ELUS », qui doivent être désignés par le Conseil Communautaire Pontgibaud Sioule et Volcans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DESIGNER comme représentants des élus au Conseil d'Administration de l'Association « Les P'tits Volcans » :

- Geneviève COURTADON
- Séverine DO COUTO
- Marie-Jeanne LABONNE
- Christiane FAURE
- Mathias BOURGHAIL
- Pascal PETIT
- Josette LECLERC

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LES P'TITS VOLCANS

L'association Les P'tits Volcans a pour objet de gérer les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans, en dehors des activités déjà confiées au CLALAGE.

Cette association doit permettre l'accueil des enfants et des adolescents en dehors des heures et/ou temps scolaires : temps d'activités péri-éducatives les jours scolaires, accueil de loisirs les mercredis, pendant les congés scolaires et accueil dans le cadre de séjours.

Son fonctionnement s'appuie en particulier sur :

- . un Projet Educatif qui découle d'un Projet Educatif Territorial
- . un Projet pédagogique
- . des projets d'animations divers et variés sur des thèmes comme le sport, la cuisine, l'environnement, le travail autour du livre, le jardinage, la musique,...
- . une équipe d'animation constituée de personnels qualifiés et diplômés dans le domaine de l'animation, des intervenants habitués à travailler avec des enfants,

Pour cette première année de fonctionnement, les activités de l'Association seront principalement consacrées aux Temps d'activités Péri-Educatives.

L'association assurera l'embauche des intervenants et la coordination des activités. Du personnel communal sera mis à disposition de cette Association.

Le coût de ces activités sera couvert par une subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans qui repercutera le coût par enfant aux communes de résidences des enfants.

Compte tenu du budget prévisionnel de l'Association, l'Association sollicite une contribution de la CCPSV à hauteur de 30 000 € pour l'année scolaire 2014/2015, susceptible d'être révisée en cours d'année.

Après délibération, Le conseil communautaire, à l'unanimité, ACCORDE à l'Association les P'tits Volcans une subvention pour l'année scolaire 2014/2015 de 30 000 € et AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires au versement de cette subvention, notamment la signature d'une convention exposant les modalités de versement.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE – CAF – AUGMENTATION ACTIVITES RAM

A la création du Relais d'Assistantes Maternelles Pontgibaud Sioule et Volcans en 2012, la Caisse d'Allocations Familiales, suite à une étude de besoins, avait autorisé la création d'un RAM à 0,50 ETP. Compte tenu du bilan positif et en fort développement du RAM, une demande a été effectuée auprès de la CAF afin d'obtenir une autorisation à hauteur de 0,75 ETP. Cette demande a été accordée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après délibération, Le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant au Contrat Enfance/Jeunesse avec la CAF courant jusqu'au 31/12/2015 concernant l'augmentation des activités RAM à 0,75 ETP à compter du 01/01/2014.

RESSOURCES HUMAINES

MISE A DISPOSITION ANIMATEUR SPORTIF SAINT-OURS LES ROCHES – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Dans le cadre de l'organisation des Temps d'activités péri-éducatives, la commune de Saint-Ours les Roches a sollicité la CCPSV pour que Benjamin THOMAS, animateur sportif, intervienne sur l'école de Saint-Ours-les Roches pour l'année scolaire 2014/2015.

Les horaires des TAP sur cette commune étant organisés à des horaires différents de ceux sur notre territoire de PSV, il est proposé la mise à disposition de l'animateur sportif à un coût de 12 € par heure (frais de déplacement compris).

Après délibération, Le conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE cette proposition et AUTORISE le Président à signer la convention avec la Mairie de Saint-Ours les Roches pour l'intervention d'un animateur sportif pour l'année scolaire 2014/2015 à un coût de 12€/heure.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA COORDINATRICE ENFANCE/JEUNESSE

Au vu de l'augmentation d'activités du relais d'Assistantes Maternelles et compte tenu de la réorganisation des services, le Président propose d'augmenter le contrat de travail de la coordinatrice Enfance/Jeunesse, Carole VERDIER de 4h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2014, soit un contrat à 32h, afin d'assurer l'accroissement des activités du RAM (Ateliers et animations, accompagnement des parents et des assistantes Maternelles, formations et informations,...), la coordination enfance/jeunesse (projets, interlocuteur partenaires,...), le tutorat de Benjamin THOMAS, la vie associative / gestion du gymnase (associations, conventions, plannings,...) et le soutien aux activités péri-éducatives.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, ENTERINE la modification du contrat de travail de la coordinatrice Enfance/Jeunesse à 32 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2014 et AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU CHARGE DE MISSION ALSH/TAP

Le Président rappelle que la CCPSV a ouvert un poste de chargé de mission du 12/05/2014 au 31/08/2014 pour assurer la mise en place des Temps d'Activités Péri-éducatives sur le territoire intercommunal et la création de l'Association gestionnaire. Ce poste est assuré par Jean-François BLANQUET.

Compte-tenu de l'organisation prévisionnelle des activités Péri-éducatives, du travail effectué et de son investissement dans le projet, le Président propose de renouveler le poste de chargé de mission du

01/09/2014 au 31/12/2014, pour 35h hebdomadaire au sein de la Communauté de Communes pour assurer le développement des projets Enfance/Jeunesse.

Une convention organisera la mise à disposition du chargé de mission à l'Association « les P'tits Volcans » pour la coordination des activités péri-éducatives, l'animation, la direction du Centre de Loisirs, le développement des projets du Centre de loisirs, le suivi administratif et budgétaire de l'Association.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, ENTERINE le renouvellement du contrat de travail du chargé de mission ALSH/TAP à 35 heures hebdomadaire du 01/09/2014 au 31/12/2014 et AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires.

ASSOCIATION, SPORT ET CULTURE

GOURMANDISES A LA SAUCE CULTURELLE 2014

Les bénévoles des bibliothèques du territoire de PSV ont souhaité organiser une action phare cette année en proposant des animations culturelles originales et diversifiées tout public pour faire connaître les bibliothèques de la communauté de la Communes et permettre une première approche de mise en réseau intercommunale.

Les animations se dérouleront autour de la semaine du Gût en Octobre 2014, avec un programme autour de ce thème : comtes gourmands, présentation de livre de cuisine, dédicace, lecture-spectacle, concours de nouvelles, jeux, apéritif-lecture, concert, exposition. Le programme détaillé vous sera transmis en séance. Les communes accueillant les animations participent à l'organisation.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE des soutenir le projet culturel intercommunal « Gourmandises à la sauce culturelle » 2014 en prenant en charge les frais de communication à hauteur de 674 € TTC.

DIVERS

DELEGATION DE SIGNATURE AU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services en l'absence du Président, le Président propose la délégation de signature au 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la délégation de signature du président au 1^{er} vice-Président, Anthony LEROY.

PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – LOT 1 – GROS EUVRE - ESCALIER

Dans la cadre de l'Aménagement du Pôle de Services Intercommunal, et compte tenu de l'évolution des travaux, la Commission travaux propose les travaux complémentaires, non prévus au marché, suivants :

- **LOT 1 – Gros œuvre – Entreprise BOURDAROT – Escalier entrée parking , pour un montant de 2 650,00 € HT.**

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité de ses membres, valide la proposition de la commission travaux et autorise le Président à engager toutes les procédures nécessaires au bon déroulement de ces travaux.